

Vents porteurs pour le crowdlending environnemental



Placements

Par Lionel Garnier

Publié le 23/03/2017 à 07:02 - Mis à jour le 23/03/2017 à 07:27

Une nouvelle plateforme de financement participatif, baptisée Akuocoop, se lance. Elle propose aux particuliers d'investir, via des prêts à 4% l'an, dans des projets d'énergie renouvelable.

La transition énergétique est sans doute le segment du financement participatif par prêt (crowdlending) le plus dynamique en France. L'an dernier, quelque 10 millions d'euros ont été prêtés par des particuliers à des porteurs de projets d'énergie renouvelable qu'ils agissent dans l'éolien, le solaire, la biomasse ou l'hydroélectricité.

Une goutte d'eau face aux dizaines de milliards nécessaires au financement de la transition énergétique. Mais ce segment est toutefois le plus dynamique du crowdlending en France, avec des montants multipliés par 8 en 2016 quand le marché progressait de 160%, à 83 millions d'euros.

Akuocoop est la dernière-née des plateformes sur ce créneau du financement du développement durable. Elle propose le refinancement partiel de quelques-uns des sites créés et exploités par le groupe Akuo Energy. Ce groupe affichait un résultat net proche de 10 millions d'euros en 2015, avec un patrimoine d'actifs de production énergétique de près de 260 millions d'euros.

Des prêts in fine à 4% l'an

Trois projets vont être dans un premier temps proposés aux investisseurs sur cette plateforme propriétaire. Le premier, déjà ouvert au financement, concerne le parc éolien de Croix Benjamin situé sur quatre communes dans l'Aube et la Marne. Financé en 2013 pour un investissement total de 50,4 millions d'euros, ce parc de 28 MW est exploité depuis 2014 par Akuo Energy. Chaque épargnant peut prêter jusqu'à 2.000 euros sur 4 ans à 4% l'an, pour un objectif de collecte de 100.000 euros d'ici à mi-mai. Il se retrouvera créancier d'Akuo Energy et non de la société porteuse du projet éolien local. À la clé, une meilleure garantie financière.

Attention, les prêts proposés le sont «in fine», c'est-à-dire que l'investisseur ne récupérera son capital qu'à l'issue des quatre années. Avantage : l'intérêt annuel est

bien de 4%, avant fiscalité et prélèvements sociaux, alors qu'il est inférieur dans le cadre de prêt amortissable.

Pour un particulier, ajouter du sens à son épargne grâce au financement de la transition énergétique au-delà d'une légitime recherche d'un rendement financier peut-être séduisant.

De la casse chez les concurrents

Avant l'arrivée d'Akuocoop, doté du statut d'intermédiaire en financement participatif (IFP) et enregistré auprès de l'Orias, plusieurs plateformes ont déjà pris position sur ce créneau. Lendosphère, Lumo et Enerfip se partagent le segment. Mais d'autres ont échoué, à l'image de Green Channel, fermé fin 2016. La start-up était pourtant incubée et soutenue par Engie qui souhaitait en faire un vecteur de conquête des particuliers vers ses projets de production d'énergie propre.

Dès lors, on peut se demander si le statut de plateforme-proprétaire d'Akuo Energy, qui détient la totalité de son tour de table, est un atout pour Akuocoop ou un élément de vigilance. D'autant que le choix de se tourner vers les ménages pour refinancer une partie de ses actifs peut paraître surprenant pour ce groupe qui revendique le titre de premier producteur indépendant français d'énergie renouvelable, avec 170 millions d'euros de vente d'électricité en 2016.

Akuo Energy veut anticiper les mutations du marché de l'électricité

Plusieurs facteurs justifient son choix. Tout d'abord, les sommes levées contribueront à son refinancement. Mais, cette diversification des modes de financement n'est sans doute pas l'enjeu le plus important pour Akuo Energy.

En fait, la société vise deux objectifs plus lointains. Tout d'abord, elle cherche à faciliter l'acceptabilité locale de ses parcs de renouvelables en permettant aux riverains d'y investir. Cette question de l'engagement des habitants est une des pierres angulaires de la transition énergétique à la française. Le législateur a en effet prévu un argument financier en faveur de l'utilisation du crowdfunding. Ainsi, les professionnels qui financeront leurs projets d'énergie renouvelable via le financement participatif pourront obtenir des bonus tarifaires. Ainsi, pour les centrales solaires photovoltaïques ou de biomasse, le coup de pouce tarifaire atteindra 3 euros par MWh si la société porteuse du projet ouvre au moins 40 % de son capital à des particuliers ou si ces derniers sont plus de 20. Il grimperait même à 5 euros pour les sites tournés vers l'autoconsommation. Pour l'heure, AkuoCoop n'opérera pas sur ce registre de l'investissement en capital. Mais demain ?

Ensuite, elle anticipe l'évolution du marché de la distribution électrique. Aujourd'hui, l'électricité produite par ses parcs est revendue à EDF. Demain, elle le sera peut-être à des communes, des collectivités locales ou directement à des entreprises. L'ancrage territorial deviendra alors une question cruciale.